

## How to use this handbook

The four elements that make up the department's new visual identity, as well as the rules governing their proper use both at home and abroad, are detailed under Chapter 2. To facilitate their use and understanding by as wide an audience as possible, the elements are laid out in a grid format. A blank grid based on proportions to allow for adaptation to any size including such visuals as exhibit banners, is also provided.

Chapter 3 describes the colours incorporated by the new identity and demonstrates how to use one or two of them effectively. Although the choice of colour(s) for each publication is left to the discretion of the designer or EA/ITC project manager, it is imperative that all colours chosen for departmental publications and other media be in good taste and portray a modern, forward-thinking and approachable image.

Chapter 4 contains master artworks that can be enlarged or reduced to fit the most commonly used publication sizes. Responsibility for ensuring that the identity is correctly used lies with the Professional and Financial Services Division (BMP) of the Communications and Culture Branch, External Affairs and International Trade Canada.

Any questions regarding the implementation of the identity or the use of this handbook, as well as requests for additional master films or camera-ready art, should be addressed to:

**External Affairs and International Trade Canada  
Professional and Financial Services Division (BMP)  
Communications and Culture Branch  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0G2  
Telephone : (613) 996-1991  
Facsimile : (613) 954-1058**

## Comment utiliser ce manuel

Les quatre éléments de la nouvelle image de marque du Ministère, ainsi que les règles régissant leur utilisation au Canada et à l'étranger, sont décrits au chapitre 2. Afin que le plus de gens possible puissent comprendre et appliquer ces règles, les éléments sont représentés sous forme de grille. On trouvera également une grille de montage, basée sur les proportions, permettant d'adapter l'image de marque à la dimension voulue pour des supports visuels tels que des bannières d'exposition, par exemple.

Le chapitre 3 décrit les couleurs de la nouvelle présentation graphique et donne quelques exemples de leur utilisation correcte. Bien que le choix des couleurs de chaque publication soit laissé au concepteur ou au responsable de projet d'AECEC, il est essentiel que les couleurs choisies pour toutes les publications ministérielles et celles destinées à d'autres médias soient de bon ton et projettent une image moderne, dynamique et accessible.

Le chapitre 4 contient des clichés matrices qui peuvent être agrandis ou réduits en fonction des dimensions de publications les plus usitées. C'est la Direction des services professionnels et financiers (BMP) du Secteur des communications et de la culture, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, qui est responsable de l'application des normes graphiques.

Pour de plus amples renseignements sur l'image de marque et l'emploi de ce manuel, ou pour d'autres copies des illustrations prêtes à photographier ou des clichés matrices, adressez-vous à :

**Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
Direction des services professionnels et financiers  
(BMP)  
Secteur des communications et de la culture  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
Téléphone : (613) 996-1991  
Télécopieur : (613) 954-1058**